

**PROCÈS-VERBAL
DE LA CINQUIÈME SÉANCE DU COMITÉ DE PARENTS
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
TENUE LE MARDI 10 MARS 2026 À 19H EN PRÉSENCE**

PRÉSENCES :

Vice-président

Jonathan Guy-Perron

REPRÉSENTANT (E) S :

CCSEHDAA

École alternative de Mékinac

École alternative la Chrysalide

École Champagnat

École de la Passerelle | Le Sablon d'Or | Masson

École de la Petite-Rivière | Villa-de-la-Jeunesse

École de la Source

École de la Tortue-des-Bois

École de Sainte-Flore – Saint-Paul

École des Boisés

École Dominique-Savio

École Félix-Leclerc

École Immaculée-Conception

École La Croisière | Plein Soleil | Primadel

École Lac-à-la-Tortue

École Saint-Charles-Garnier

École Saint-Jacques

École Saint-Joseph

École Sainte-Marie

École secondaire des Chutes

École secondaire du Rocher

École secondaire Paul-Le Jeune

Coralie Doyon

Élodie Gauthier (en TEAMS)

Jean-François Harvey (en TEAMS)

Marie-Claude Germain (en TEAMS)

Caroline Pronovost (en TEAMS)

Simon Turcotte

Catherine Gélinas

David Richer

Guillaume Frigon-Gélinas

Caroline Lafrenière

Jonathan Guy-Perron

Gabriel Sansoucy

Émilie Le Bel

Claudie Boivin (en TEAMS)

Geneviève Dionne (en TEAMS)

Mélinda Comtois (en TEAMS)

Nelly Crochard (en TEAMS)

Nathalie Racette

Josianne Damphousse

Élise Courcelles

Mélanie Godin

Geneviève Dionne (en TEAMS)

SUBSTITUTS :

École Saint-Joseph

École secondaire Val-Mauricie

Coralie Doyon

Audrey Pichette (en TEAMS)

ABSENCES :

REPRÉSENTANT (E) S :

École de l'Énergie (alternative)

École des Bâtisseurs

École des Phénix

École des Vallons, N.-D.-de-la-Joie, N.-D.-des-Neiges

Amélie Diamond

Mylène Larrivée

Gabriel Dupont

Rose Lewis

École Jacques-Buteux
École Jacques-Plante
École La Providence
École N.-D. de l'Assomption (Parent)
École Notre-Dame (Mont-Carmel)
École secondaire Val-Mauricie

Kim Roy
Martine Lefebvre
Nancy Nadon
Nina Dumont-Girard
Marilyn Larouche
Mélicca Gilbert

ÉCOLES NON REPRÉSENTÉES :

École Centrale
École Laflèche

Madame Mélanie Ricard agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1) PRÉSENCES, CONSTATATION DU QUORUM ET MOT DE BIENVENUE;

En l'absence de madame Nancy Nadon, monsieur Jonathan Guy-Perron, vice-président, souhaite la bienvenue à tous. Le quorum est respecté, soit le minimum de 10 membres présents.

2) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

1. Présences, constatation du quorum et mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Invitée : Madame Rosemarie Boucher;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 et suivis;
5. Informations et correspondances;
6. Rapport du trésorier;
7. Rapport des déléguées à la FCPQ;
8. Rapport de la représentante du CCSEHDAA;
9. Rapport des conseils d'établissement et questions des membres;
10. Comités de travail;
11. Affaires nouvelles;
12. Prochaine rencontre;
13. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 18 26/03-05 : IL EST PROPOSÉ par madame Émilie Le Bel d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) INVITÉE : MADAME ROSEMARIE BOUCHER;

Madame Rosemarie Boucher, directrice des Services éducatifs et complémentaires (jeunes), consulte le comité, après avoir consulté les écoles concernées, quant à la modification des actes d'établissement de deux écoles secondaires soient : l'école secondaire des Boisés et l'école secondaire Notre-Dame-de-l'Assomption. Actuellement, l'acte d'établissement offre l'ordre d'enseignement du 1^{er} cycle et de la 3^e secondaire. Pour l'année secondaire 2026-2027, le souhait serait de retirer le 3^e secondaire dans l'acte d'établissement.

Ce changement offrira un meilleur suivi pédagogique pour les élèves de 3^e secondaire à la suite de l'obligation d'application de l'article 28 du *Régime pédagogique*.

Cette obligation est nouvelle et appliquée depuis juin 2025.

L'article 28 du *Régime pédagogique* stipule que :

L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, soit des connaissances et des compétences développementales à l'ordre d'enseignement de l'éducation préscolaire, soit des connaissances et des compétences disciplinaires dans les autres ordres, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et, le cas échéant, administratives.

La décision du passage d'un élève d'un cycle à l'autre s'appuie sur le dernier bulletin de chaque année scolaire du cycle et sur les règles de passage établies par l'école ou par le centre de services scolaire, selon leurs responsabilités respectives.

Au second cycle de l'enseignement secondaire, le passage de l'élève d'une année à l'autre s'effectue par matière s'il s'agit d'un élève du parcours de formation générale ou du parcours de formation générale appliquée.

Madame Le Bel se questionne sur le temps consacré par jour dans le transport scolaire que les élèves devront subir pour l'année supplémentaire. Caroline Lafrenière, ayant elle-même vécu la situation à l'époque (St-Alexis-Shawinigan), parle de son expérience et informe le comité que le trajet dure plus d'une heure.

Processus de décision du calendrier scolaire

M. David Richer a posé la question à Mme Boucher sur le processus de sélection du calendrier scolaire. Elle lui a répondu que le CSS s'est rallié aux autres CSS de la région pour décider des mêmes journées.

Monsieur Jean-François Gamache, secrétaire général

Monsieur Gamache informe que l'appel de candidatures sera lancé dans les prochains jours pour le conseil d'administration dans les districts de Maskinongé, La Tuque, Shawinigan-Sud/Mont-Carmel pour un mandat de 3 ans.

Lorsqu'aucun candidat ne s'est présenté dans un district, le second tour s'adresse à tout parent siégeant au conseil d'établissement d'une école située dans le district concerné. M. Gamache contactera les parents pour les informer de la procédure.

4) LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2026 ET SUIVIS;

RÉSOLUTION 19 26/03-05: IL EST PROPOSÉ par madame Émilie Le Bel et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2026.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

SUIVIS

1. À la suite d'une question, lors de la dernière réunion, sur la façon dont le CSS a émis ses consignes aux établissements scolaires quant à la gestion des buttes de neige. M. Guy-Perron a posé la question à Mr Gamache et il informe le comité qu'aucune consigne n'a été donnée par le CSS.
2. Par suite de la table ronde sur les coupures budgétaires, les membres s'étaient questionnés sur le meilleur moyen à prendre pour rendre compte de leurs conclusions et vers qui il serait pertinent de l'envoyer. Nous en convenons donc sous forme de proposition :

RÉSOLUTION 20 26/03-05: IL EST PROPOSÉ par monsieur Gabriel Sansoucy et résolu à l'unanimité de mandater l'exécutif pour faire parvenir un compte-rendu sous forme de lettre au centre de services ainsi qu'aux instances gouvernementales concernées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

3. Pour donner suite à la table ronde, il y avait aussi eu des discussions sur le fait que les écoles ayant une fondation, ressentent avec moins de virulence, les coupures budgétaires. Il avait été soulevé qu'il serait intéressant, pour les membres que ça pouvait intéresser, d'avoir une petite formation pour en mettre une en place dans leur école.

RÉSOLUTION 21 26/03-05: IL EST PROPOSÉ par monsieur Gabriel Sansoucy et résolu à l'unanimité d'offrir une formation pour la mise en place d'une fondation au sein d'une école.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. La question avait été soulevée lors du dernier comité à savoir si le conseil d'administration serait l'endroit où adresser nos questions et revendications si nous avons un litige avec le CSS. Mr Gamache a expliqué à Mr Guy-Perron avant la réunion que si nous portions nos questionnements au CA, la question finirait par finalement retomber sur son bureau. Le but est de s'entendre et d'en arriver à collaborer sur chaque question qui pourraient accrocher.

5) INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES;

Un courriel de la FCPQ pour remercier tout le monde pour la participation au symposium tenu le 11 février dernier.

Pause 20h15

Retour 20h30

6) **RAPPORT DU TRÉSORIER;**

Monsieur David Richer, trésorier, présente les dépenses de 1395\$ en date du jour. Il réitère l'information que les dépenses doivent être transmises au plus tard 90 jours avant l'événement. La rencontre d'aujourd'hui est la 2^e date de dépôt pour les frais de déplacement et de gardiennage. Il faudrait prévoir une dépense pour payer la licence pour l'ordinateur du secrétaire de l'exécutif. David a donné une extension pour la remise des frais de déplacement qui s'étend jusqu'au 31 mars 2026.

7) **RAPPORT DES DÉLÉGUÉES À LA FCPQ;**

Lors du conseil général du 31 janvier dernier en virtuel :

- Mme Sonia Lebel a répondu à la demande de la FCPQ pour répondre sur les problèmes budgétaires;
- Rapport du plan d'action;
- Table ronde relative au bien-être des familles;
- 18 mars aura lieu le dévoilement de la compilation des résultats;
- 21 mars aura lieu le conseil général à Québec;
- Simon nous parle du Padlet qui contient des questions en lien avec l'éducation, pour le débat des chefs, en vue des prochaines élections. Il sollicite la participation des parents.

M. Simon Turcotte suggère fortement aux membres de s'inscrire à l'infolettre de la FCPQ.

8) **RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DU CCSEHDA;**

Lors de la rencontre du 18 février, les membres ont visité l'école de l'Énergie (alternative). La directrice a présenté les installations et le moyen d'enseignement.

Lors d'une rencontre REPAQ-parents (réseau des écoles publiques alternatives du Québec) M. Richer informe que l'école alternative est un milieu éducatif dynamique qui favorise l'autonomie de l'élève.

9) **RAPPORT DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT ET QUESTIONS DES MEMBRES;**

En l'absence de point des membres, Mr Guy-Perron sollicite les membres à faire ressortir un point positif dans leurs milieux scolaires.

Points positifs

À l'école Sainte-Marie, les cours d'éducation physique ont eu lieu dehors pendant la période hivernale.

À Jacques-Plante, une nouvelle concentration sera offerte par la compagnie Balarel.

À l'école de la Petite-Rivière, une pièce de théâtre « Circus opus » sera offerte gratuitement aux maternelles 4-5 ans ainsi qu'aux élèves du 1^{er} cycle.

10) COMITÉS DE TRAVAIL:

Reconnaissance

Prix reconnaissance catégorie Argent

ATTENDU QUE la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ;

ATTENDU QUE la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ;

ATTENDU QUE la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ;

ATTENDU QUE la catégorie Argent vise à honorer un parent qui, par son engagement, par son influence et par ses réalisations, a contribué de manière significative dans les instances de participation parentale de son comité de parents, de son centre de services scolaire ou par son implication nationale ;

ATTENDU QUE la catégorie Argent permet de nommer un parent engagé en tant que lauréat du comité de parents ;

ATTENDU QUE madame Nancy Nadon, par son implication depuis plusieurs années au sein du comité de parents, du conseil d'établissement et de la FCPQ démontrent toutes les qualités récompensées par l'attribution de ce prix;

RÉSOLUTION 22 26/03-05: IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Turcotte, appuyé par madame Mélanie Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du comité de parents DE proposer que le prix Argent de la Fédération des comités de parents du Québec soit remis à madame Nancy Nadon pour l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Prix reconnaissance catégorie Bronze

ATTENDU QUE la Fédération des comités de parents du Québec reconnaît que l'implication des parents au sein de la structure scolaire constitue l'assise de son action ;

ATTENDU QUE la Fédération juge primordial de soutenir étroitement la participation parentale en éducation et veut contribuer à valoriser les parents engagés et leurs actions concrètes et méritoires ;

ATTENDU QUE la Fédération a établi une politique de reconnaissance de l'engagement parental ;

ATTENDU QUE la catégorie Bronze vise à honorer des parents qui, par leur engagement, par leur influence et par leurs réalisations, ont contribué de manière significative dans les instances de participation parentale des écoles du centre de services scolaires ou au comité de parents ;

ATTENDU QUE la catégorie Bronze permet de nommer un lauréat par école du centre de services scolaire ;

RÉSOLUTION 23 26/03-05 : IL EST PROPOSÉ par monsieur Jonathan Guy-Perron, appuyé par monsieur David Richer et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du comité de parents de participer à la Semaine de l'engagement parental 2026 et de remettre des prix de la catégorie Bronze et de transmettre la liste des lauréats à la Fédération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les membres ont jusqu'à la mi-avril pour transmettre les lauréats.

RRI (règles de régie interne)

Le processus suit son cours.

Communication

Le processus suit son cours.

Formations et événements

Le processus suit son cours.

11) AFFAIRES NOUVELLES:

Un membre soulève qu'elle aimerait que les rencontres soient plus concises, que les points soient plus réduits afin d'éviter la démotivation des participants. Il est important que chacun soit concis dans ses sujets.

12) PROCHAINE RENCONTRE:

La prochaine rencontre du comité de parents aura lieu le mardi 31 mars 2026 à 19h à la salle Saint-Maurice.

13) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 24 26/03-05: IL EST PROPOSÉ par monsieur Simon Turcotte et résolu par les membres présents que soit déclarée close, la présente réunion du comité de parents du Centre de services scolaire de l'Énergie, vers les 21h37.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Jonathan Guy-Perron
Vice-président du comité de parents


Mélanie Ricard
Secrétaire administrative